

**DECISION DE LAUREATS D'UN CONCOURS SUR TITRES
D'AUXILIAIRE MEDICAL EXERCANT EN PRATIQUE AVANCEE
DE CLASSE NORMALE**

**Direction des ressources
humaines et de la formation**
162 Avenue Lacassagne
Bâtiment B
69424 LYON Cedex 03
Service des concours

Le Directeur Général,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;
Vu le décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée ;
Vu l'arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers ;
Vu le décret 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la « Base concours » ;
Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
Vu la décision d'ouverture du concours sur titres d'auxiliaire médical exerçant en pratique avancée, en date du 24 juin 2026 ;
Vu la décision fixant la liste des candidats admis à concourir en date du 26 août 2026 ;
Vu le procès-verbal établi après délibération du jury,

DECIDE

Les candidats suivants ont été déclarés admis :

Aux Hospices Civils de Lyon

Liste principale

**ABEL Béatrice
LLAMBRICH Fanny
PETITJEAN Rachel
RACHEDI Sarra
REDON Camille
SALIGNAT Claudie**

Fait à Lyon, le 9 septembre 2026

La directrice adjointe des ressources humaines
et de la formation

Julie CHARTIER